

RESULTATS D'ANALYSES DU CONTROLE SANITAIRE DES EAUX DESTINEES A LA CONSOMMATION HUMAINE

Service émetteur : Délégation territoriale du Finistère
Pôle Santé-Environnement

Prélèvement : 00126536
Unité de gestion : 0156 CCPBS.
Installation : UDI 000873 BRINGALL.
Point de surveillance : COMBRIT-BOURG.
Localisation exacte : SP
Commune : COMBRIT
Prélevé le : vendredi 28 octobre 2011
par : MARIE LECHAT
Type visite : D1

COURRIER REÇU LE
- 8 NOV. 2011
PAYS BIGOUDEN SUD

MONSIEUR LE PRESIDENT
CCPBS
17 rue RAYMONDE FOLGOAS-GUILLOU
29122 PONT L'ABBE

Mesures de terrain

	Résultats	Limites de qualité		Références de qualité	
		inférieure	supérieure	inférieure	supérieure
CONTEXTE ENVIRONNEMENTAL					
Température de l'eau	16,3 °C				25,00
EQUILIBRE CALCO-CARBONIQUE					
pH	8,0 unitépH			6,50	9,00
RESIDUEL TRAITEMENT DE DESINFECTION					
Chlore libre	0,3 mg/LCl2				
Chlore total	0,3 mg/LCl2				

Analyse laboratoire

Effectuée par : IDHESA Bretagne Océane - Site de PLOUZANE
Type : DRBFN Code SISE : 00136190 Référence laboratoire : 11102803734401

	Résultats	Limites de qualité		Références de qualité	
		inférieure	supérieure	inférieure	supérieure
CARACTERISTIQUES ORGANOLEPTIQUES					
Coloration	<5 mg/L Pt				15,00
Odeur (qualitatif)	0 qualit.				
Saveur (qualitatif)	0 qualit.				
Turbidité néphélobimétrique NFU	0,11 NFU				2,00
EQUILIBRE CALCO-CARBONIQUE					
pH	8,00 unitépH			6,50	9,00
FER ET MANGANESE					
Fer total	<5 µg/l				200,00
MINERALISATION					
Conductivité à 25°C	470 µS/cm			200,00	1100,00
PARAMETRES AZOTES ET PHOSPHORES					
Ammonium (en NH4)	<0,05 mg/L				0,10
Nitrates (en NO3)	13 mg/L		50,00		
PARAMETRES MICROBIOLOGIQUES					
Bact. aér. revivifiables à 22°-68h	0 n/mL				
Bact. aér. revivifiables à 36°-44h	0 n/mL				
Bactéries coliformes /100ml-MS	0 n/100mL				0
Bact. et spores sulfito-rédu./100ml	0 n/100mL				0
Entérocoques /100ml-MS	0 n/100mL		0		
Escherichia coli /100ml -MF	0 n/100mL		0		

Conclusion sanitaire

Eau d'alimentation conforme aux exigences de qualité en vigueur pour l'ensemble des paramètres mesurés.

Pour le Directeur général et par délégation,